Diner-Débat du GICAM
DOUALA, 01 Février 2012

LES PERSPECTIVES DE LA POLITIQUE DOUANIERE ET SES INNOVATIONS EN 2012

Mme Minette LIBOM LI LIKENG, Directeur Général des Douanes

LOI DES FINANCES 2012 : Contexte d'élaboration nouveau

0. En liminaire: Avis non partagé sur ce propos « Entre imprévisibilité et dialogue des sourds »

1. Le processus d'édiction des mesures douanières de la loi des finances

2. Des innovations de la LF 2012 et les perspectives de politique douanière à moyen terme

0. Propos liminaire

La mise en relief, dans ce thème, des obstacles que constitueraient l'imprévisibilité et l'absence de dialogue dans le processus d'élaboration de la loi 2012 ne correspond pas, à mon sens, à la réalité des choses.

2006-2007. LA REFORME SYDONIA

Loi de Finances élaborées dans un contexte radicalement nouveau: celui d'une crise qui ébranle l'ensemble des économies à l'échelle mondiale, mêmes celles réputées les plus avancées.

Sur la prévisibilité, diffusion tous azimuts dans divers supports:

- Rapport du Comité de réforme fiscale de 2007;
- Plans d'action successifs du MINFI;
- Feuille de route du MINFI.

FORUM DOUANES-ENTREPRISES: Plateforme de dialogue

Douala, le 01 Février 2012

Forum DOUANES ENTREPRISES

- Optimisation des mesures de facilitation
- Rationalisation des contrôles
- Contractualisation des relations douanes-entreprises (Contrat opérateurs)

SOIREE DES PARTENAIRES: expression de la vitalité du partenariat

Douala, le 01 Février 2012

Soirée des partenaires
STAKEHOLDER'S NIGHT

CDA totalisant + de 150 déclarations par An

Maritime	1er Prix de la célérité 2è Prix de la célérité	Délais d'enlèvement	ESA, INDRATRANS, YMT LONETRANS, TRADOMA
	Prix de l'Export	Nombre de déclarations à l'export	Solution transit du Golf de Guinée
	Prix du Professionnalisme	Absence de contentieux	Tob's transit, Transplanec,
Aérien	1er Prix de la célérité 2è Prix de la célérité	Délais d'enlèvement	BATRANS, IBR MATTRAF, Mondial Service
	Prix de l'Export	Nombre de déclarations à l'export	SBL, SITRAMAR SOTRAC, SOTRACAM
	Prix du Professionnalisme	Absence de contentieux	SOTRASCAM, WOTEDMAS

Entreprises

Général	**Plus Grand Contribuable** 1er Prix Spécial 2è Prix Spécial 3è Prix Spécial	Masse des droits et Taxes payées	AES Sonel, ALUCAM, BAT, SABC, CAMI, CIMENCAM, GUINNESS, MTN, ORANGE, SHO, SOCADA,
PME	**Plus Grand Contribuable**	Masse des droits et Taxes payées	
Administrations Sociétés Publiques Sociétés Parapubliques	1er Prix Spécial 2è Prix Spécial	Masse des droits et Taxes payées	SONARA
Export	**Prix de l'Exportation**	Volumes et Valeurs exportés	ALUCAM , WIJMA Ambassade de France PECTEN, SODECOTON
Citoyenneté	**Prix du Contribuable citoyen**	Spontanéité des paiements	ADER, ALUCAM, CAMI LA PASTA, TRADEX Sté Cam Indust Aliment Sté Sanli Afr Develo SARL
Professions maritimes et transports aériens			
Aérien	**1er Prix de la célérité** **2è Prix de la célérité**	Délais moyens d'enregistrement des manifestes	DHL, Air France, Virgin Nigeria, Air Ivoire Air Maroc, Ethiopian Airlines
Maritime	**1er Prix de la célérité** **2è Prix de la célérité**	Délais moyens d'enregistrement des manifestes	SOCOPAO, MAERSK, GETMA DELMAS, MSC Cameroun

I. Processus d’édiction des mesures douanières de la loi des finances

Expression de la problématique contemporaine qui nous engage à aller les uns vers les autres pour imaginer des solutions innovantes et performantes pour l’économie de notre pays.

FONDEMENTS DE LA LOI DES FINANCES

D'après les dispositions de la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat

- La loi de finances prévoit et autorise, chaque année, l'ensemble des ressources et charges de l'Etat en déterminant leur nature, leur montant, leur affectation et en fixant leur équilibre …

- La prise en compte des attentes du secteur privé est une donnée majeure de son processus d'élaboration.

- De façon plus spécifique, les outils utilisés par l'Administration des Douanes dans son élaboration tiennent compte du cadre légal communautaire et international.

FONDEMENTS DE LA LOI DES FINANCES

La politique douanière est marquée par la prégnance de l'ordre juridique communautaire et des engagements internationaux en matière commerciale.

- Une nécessaire accommodation de l'ordonnancement douanier national aux instruments normatifs de la CEMAC, de la CEEAC ainsi qu'aux engagements multilatéraux, dans le cadre notamment de l' OMC ou de l'OMD;

- L'Administration des Douanes ne peut pas précéder, de manière unilatérale, à la modification des quotités du droit de douane relevant du TEC ou changer les règles de recouvrement de certaines impositions d'affectation spéciale.

Dialogue toujours plus serré avec le secteur privé

Le Gouvernement est parfois amené à intégrer, à titre exceptionnel, dans les LF, des dispositions douanières dérogatoires au cadre légal communautaire.

Forum DOUANES ENTREPRISES

- Surveiller l'application des mesures
- Décider des mesures à prendre
- Partager une même réalité objective sur le fonctionnement réel du dédouanement

UN CONTRÔLE D'EXÉCUTION DU SERVICE TRANSPARENT

Douala, le 01 Février 2012

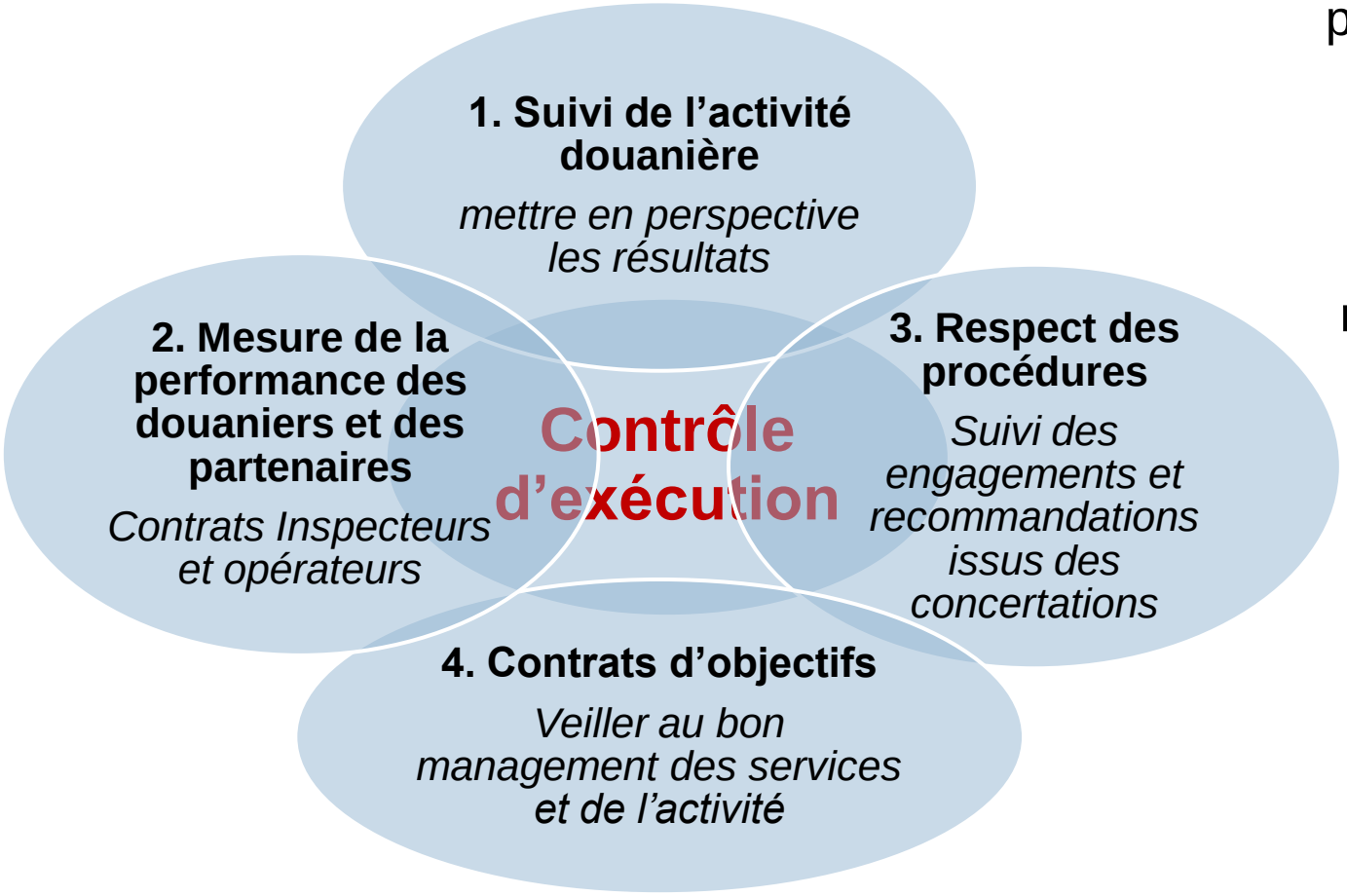

Existence d'un Comité mixte privé-public pour assurer la mise en œuvre effective et harmonieuse des pertinentes recommandations du CRF

MESURES LEGISLATIVES MISES EN OEUVRE

- La limitation d'âge pour l'importation des véhicules usagés est consacrée dans la loi de finances 2011 qui prévoit un abattement de 30% sur la valeur imposable des véhicules usagés dont l'âge n'excède pas sept (07) ans;

- la baisse des droits et taxes de douane sur les importations de pneumatiques neufs qui bénéficient d'un abattement de 20% ;

- la systématisation de la valeur transactionnelle aux entreprises citoyennes, entre autres.

MESURES ADMINISTRATIVES MISES EN OEUVRE

- La mise en place d'un système d'information intégré entre les bureaux et les services de contrôle différé.

- La création d'un comité de gestion provisoire suite à la re-conceptualisation de NEXUS plus ;

- La réactualisation du site Internet de la DGD;

- L'extension des contrats de performance aux opérateurs économiques en vue de l'atteinte des objectifs fixés en matière de facilitation

- La mise en application des régimes économiques prévus dans le Code des Douanes de la CEMAC.

MESURES ADMINISTRATIVES MISES EN OEUVRE

- L'élaboration d'un guide de l'usager afin de garantir la bonne gouvernance, la prévisibilité et la transparence des procédures douanières ;

- La rationalisation des contrôles douaniers à l'enlèvement des marchandises au port de Douala ;

- La rationalisation des contrôles a posteriori par la Circulaire N° 010/MINFI/DGD du 17 septembre 2008;

- La révision du statut des Commissionnaires en Douane Agréés afin d'assainir la profession.

II. Des innovations de la loi des finances et des perspectives de la politique douanière à moyen terme

Les mesures douanières nouvelles de la loi de Finances pour l'exercice 2012 s'inspirent des éléments de contexte ci-dessus.

DISPOSITIONS DOUANIERES DE LA LOI DES FINANCES

- L'institution d'une contribution communautaire d'intégration au taux de 0,40 % sur les importations es pays hors de la CEEAC et la diminution corrélative du taux de la TCI à 0,60 %;

- Le Tarif Extérieur Commun est fixé à 5% à l'importation de pétrole brut d'origine hors CEMAC;

- La consécration de la liberté de choix du conseil des usagers pendant les contrôles douaniers;

- Relèvement du précompte à 5%, l'exonération de TVA sur les matériels et équipements d'exploitation des énergies solaire et éolienne.

PERSPECTIVES GENERALES

- L'extension du SYDONIA++ dans tous les Secteurs des Douanes du Cameroun ;

- L'extension des contrats de performance à d'autres bureaux et autres opérateurs économiques ;

- La poursuite des travaux d'implémentation des centres de négoce ;

- La finalisation des études et la mise en œuvre du guichet unique dématérialisé.

PERSPECTIVES GENERALES

- La signature des contrats d'objectifs avec les responsables du niveau stratégique nommés dans les structures créées par le nouvel organigramme de la Direction Générale des Douanes;

- L'évaluation du partenariat en vue de la restructuration du Forum Douanes-Entreprises ;

- La finalisation de l'hébergement de la plateforme e-learning de l'OMD ;

- Le Développement d'une base de données de gestion des ressources humaines.

Conclusion

Les perspectives ainsi évoquées sont la preuve que la marche vers la modernisation appelle de nouveaux défis que nous devrons relever avec la même détermination, dans les mêmes dispositions d'écoute et d'échanges avec le secteur privé.

Malgré les réussites enregistrées à ce stade de notre parcours, nous notons une faible réaction des entreprises vis-à-vis du projet partenarial de la Direction Générale des Douanes.

Une étude évaluative de nos dispositifs d'échanges et de concertation avec le secteur privé est en cours.

Conclusion

Je vous remercie